

Mercredi 12 avril 1972

Participation de la Confédération
à une action spéciale de l'UNICEF
en faveur du Vietnam du Nord.

Département politique. Note du 2 mars 1972 (annexe).

Le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris connaissance de la note du Département politique concernant la participation de la Confédération à une action spéciale de l'UNICEF en faveur du Vietnam du Nord.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 4

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Saurma

o.742.302.U'ch - WD/am

Perne, le 2 mars 1972

Note au Conseil fédéral

Participation de la Confédération
à une action spéciale de l'UNICEF
en faveur du Vietnam du Nord

Il y a deux ans, le Directeur du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE/UNICEF), sollicité de mettre sur pied un programme d'aide au Vietnam du Nord comme il l'avait fait pour le Vietnam du Sud, était en quête de donateurs qui consentiraient à en assumer les frais. L'opinion publique américaine n'aurait pas admis que les Etats-Unis - dont provient la majeure partie des ressources ordinaires du Fonds - fussent associés à une telle action. Il fallait donc traiter ce projet séparément du reste du programme et trouver des Etats membres disposés à accorder des contributions extraordinaires pour couvrir les dépenses qui en découleraient. Les Pays-Bas offrirent de consacrer une somme de 105.000 dollars à cette opération et notre pays accepta, de son côté, de verser un montant complémentaire de 95.000 dollars, portant ainsi le total disponible pour cette action à 200.000 dollars.

A la suite d'une enquête menée sur place par un délégué polonais désigné par l'UNICEF, il fut décidé que l'opération consisterait à fournir des pièces de tissu à la Croix-Rouge nord-vietnamienne, pour la confection de vêtements d'enfants. Les fonds réunis par l'UNICEF seraient remis à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, qui se chargerait de l'achat et de la transmission des tissus à la Croix-Rouge d'Hanoï. Le Directeur du Fonds ne

- 2 -

voulut toutefois pas entreprendre l'opération avant de s'être assuré la possibilité d'en contrôler la bonne exécution. Près de dix-huit mois s'écoulèrent en vaine attente. Il fut finalement suggéré de faire confiance à la Croix-Rouge. La délégation suisse appuya cette façon de voir. Il fut donc décidé, en novembre dernier, de passer à l'action. Le Gouvernement néerlandais avait du reste déjà versé sa quote-part en dollars. Nous nous apprêtions à faire de même lorsque nous parvint la communication de l'Ambassadeur Châtelain nous informant du renvoi sine die de sa visite à Hanoï pour y présenter ses lettres de créance.

Nous nous trouvons donc depuis décembre en présence d'une situation nouvelle marquée par un aspect politique qu'elle n'avait pas au début. Au vu de l'attitude d'Hanoï à notre égard, nous nous sommes demandés si nous ne devrions pas renoncer, ou tout au moins surseoir, au versement envisagé. Cela d'autant plus que nous venions déjà de faire parvenir à la Croix-Rouge d'Hanoï, par l'entremise de la délégation nord-vietnamienne à Paris, un don en espèces de 100.000 francs pour les victimes des inondations de l'automne dernier. A première vue, un nouveau geste en faveur du Vietnam du Nord ne paraissait pas indiqué. Toutefois, d'autres arguments militent pour la solution opposée. L'engagement que nous avons pris nous lie, non pas au Gouvernement de la République démocratique du Vietnam, mais à l'UNICEF, dont la Suisse est l'un des membres les plus en vue. En renonçant à donner suite à notre promesse, nous mettrions dans l'embarras, non seulement l'Organisation précitée, mais encore le Gouvernement néerlandais (notre associé en cette affaire) et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. En outre, la délégation suisse au Conseil d'administration de l'UNICEF, qui se tiendra en avril à New York, serait alors assurément soumise à certains reproches de la part de divers membres du Conseil, étant donné son revirement qui ne serait pas compris à moins d'explications délicates. Celles-ci auraient de plus pour résultat de politiser les débats d'une

- 3 -

institution que nous nous sommes toujours efforcés, au contraire, de tenir à l'écart de telles déviations. Enfin et surtout, notre abstention aurait pour conséquence de priver d'une aide nécessaire des victimes innocentes, ce qui n'est certes pas notre objectif. Nous avons toujours défendu la thèse que des mesures de rétorsion ne sauraient être prises dans le domaine humanitaire et au préjudice de personnes ne pouvant être tenues pour responsables de la situation en cause. Par ailleurs, nous avons l'impression que l'attitude d'Hanoï au regard de notre Ambassadeur désigné n'est pas tant dirigée contre la Suisse qu'inspirée par un raidissement général de la position nord-vietnamienne. Celle-ci pourrait bien procéder du souci d'écartier le Président Thieu et être en rapport avec les conversations sino-américaines. Il est de fait que d'autres Etats, au moins temporairement, ont été affectés par cette situation nouvelle.

Tout bien considéré, nous sommes donc d'avis qu'il est préférable de ne pas nous retirer du projet auquel nous avons souscrit. Nous avons tenu à vous en informer.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Graber

Für getreue Abstadt.
der Protokollführer:

SALOMON

Protokollauszug an:

- ASD 15
- JPD 1
- PFD 9
- EPK 2
- Fin. Del. 2